



**LA FABRIQUE
DE LA DANSE**

PARCOURS VAE - CERTIFICATION CHORÉGRAPHE

Parcours 1

“Accompagnement post-recevabilité VAE - Chorégraphe”

OBJECTIF

Accompagnement individualisé pour la préparation à la validation de l'expérience : rédaction du dossier de demande (livret 2), avec la description des différentes activités du candidat, préparation à l'entretien avec le jury et passage devant le jury.

Le livret 2 ou livret de preuves

Une fois que votre demande est recevable, vous allez devoir rédiger le livret 2. Dans ce document descriptif vous présentez de manière détaillée les activités et les tâches que vous avez effectuées dans le cadre de vos fonctions. Vous analyserez vos compétences afin de les mettre en correspondance avec les contenus du diplôme visé. Il s'agira :

- d'identifier le contexte de travail qui caractérise l'entreprise au sein duquel vous avez exercé. Vous détaillerez : les tâches, activités, modes opératoires utilisés, stratégies adoptées, formes de coopération, degré d'autonomie et de responsabilité, niveau des contrôles effectués par la hiérarchie...
- de préciser la finalité de votre activité : les objectifs, les résultats obtenus (nature, complexité, destinataire)
- d'analyser dans les emplois occupés, ce qui vous permet de justifier l'existence des savoirs et de savoir-faire requis dans votre domaine professionnel.

La soutenance orale devant le jury

Après avoir déposé votre dossier, vous serez convoqué par le jury pour un entretien. Cet entretien est destiné à compléter et expliciter les informations contenues dans le dossier (livret 2) et à vérifier l'authenticité de vos déclarations. Cet échange oral permet au jury de mieux cerner et comprendre le travail que vous avez réellement effectué.

La décision du jury

Le jury prend sa décision à partir de l'examen de votre dossier et de l'entretien. Il évalue si votre expérience correspond aux exigences du diplôme que vous demandez. Trois éventualités peuvent alors se présenter :

- Le jury décide de vous attribuer la totalité du diplôme.
- Le jury décide de ne vous accorder qu'une partie du diplôme qui est validée à vie. Vous faites des formations complémentaires pour aller chercher les modules manquants que vous présenter ensuite au jury pour obtenir votre diplôme.
- Le jury ne valide rien

POINTS FORTS

- Expertise du milieu chorégraphique
- Accompagnement personnalisé par un expert de la certification visée
- En présentiel ou en distanciel

CONTENU

Dès validation de la recevabilité du dossier, mise en place d'un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins :

- Assistance à la description des activités et de l'expérience acquise
- Appui à la formalisation du dossier de validation
- Préparation à l'entretien avec le jury

Suite à la recevabilité, un entretien est réalisé avec le candidat au cours duquel lui est remis le Livret 2 et le référentiel de certification. Il lui est aussi rappelé la suite de la procédure VAE.

A cette occasion, une proposition d'accompagnement personnalisé, non obligatoire mais conseillée, est faite au candidat pour la réalisation du dossier de VAE et la préparation à l'examen oral devant jury. Si le candidat choisit d'être accompagné, un contrat comprenant le programme et les modalités de l'accompagnement à la VAE est conclu.

Une fois achevé et complété avec l'ensemble des pièces justificatives demandées, le candidat renvoie le Livret 2 à l'organisme et s'inscrit au minimum un mois avant la date du prochain jury programmé.

Dans le livret 2, le candidat devra :

- détailler la formation continue et initiale suivie

- renseigner son parcours professionnel détaillé et chronologique. Il est

important que le candidat indique les fonctions occupées qui sont les plus porteuses des connaissances, compétences et aptitudes au diplôme visé.

- les projets de création portés par le candidat les plus cohérents avec le diplôme demandé.
- les fiches missions des postes occupés accompagnées d'un argumentaire sur les résultats et les améliorations éventuelles des activités menées. Un regard sera porté sur la capacité de réflexion du candidat.
- joindre toutes les pièces annexes justificatives permettant d'appuyer sa candidature :
 - Certificats, diplômes, attestations de formations
 - Contrats de travail
 - Lettres de recommandations.

Le jury est désigné par l'organisme certificateur. Il est composé de 4 professionnels en activité et de la directrice générale ou de la directrice pédagogique. C'est à la suite du comité final que le jury décide d'attribuer la totalité, une partie ou aucun des blocs de compétences relatifs à la certification Chorégraphe.

RÉSULTATS ATTENDUS

Obtention de la certification Chorégraphe RNCP37834 délivrant un niveau 6 de qualification.

LANGUE

Français

RYTHME ET DURÉE

10 heures - Plusieurs rythmes possibles.

DESTINATAIRES DU PARCOURS ET PRÉREQUIS

Ce parcours est destiné aux chorégraphes en activité, issus.es de techniques et d'esthétiques variées, pouvant justifier au minimum d'une année d'expérience professionnelle (salarisée, non salariée et/ou bénévole et/ou volontaire) en lien direct avec la certification envisagée.

Maîtrise de la langue française.

Pouvoir attester de la recevabilité de sa demande de VAE, par un document de recevabilité émis par l'organisme certificateur, ou par la preuve de la date de dépôt de son dossier de recevabilité (si l'organisme certificateur n'a pas fourni de réponse au bout de deux mois). L'absence de transmission, par le candidat, d'un document attestant de la recevabilité de sa demande de validation des acquis de l'expérience, constitue un motif de refus de prise en charge des frais des actions de VAE. Vous devez donc vous assurer de sa recevabilité.

ACCESSIBILITÉ

En matière de handicap, nous nous efforçons d'ouvrir nos formations à tous types de handicap. Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter à formations@lafabriquedeladanse.fr.

MODALITÉS D'ADMISSION

Plusieurs modalités possibles.

PRIX DE LA FORMATION

Tarifs accessibles sur demande.

Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge intégrale ou partielle auprès des organismes de financement compétents grâce à vos droits à la formation. Nous vous accompagnons dans les démarches ! Pour en savoir plus, écrivez-nous à formations@lafabriquedeladanse.fr